

SEANCE DU 27 MARS 2007

L'An deux mille sept le vingt-sept mars à neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSSETTES, Gilles BOUHNOL, Claude VAYSSETTES, Pierre BLANCHYS, Rémi GERAUD, Jean-Louis CARRIERE, Patricia CRESPIEN, Elisabeth BONNAFOUS, Yvon COSTES, Jean-Marc DEJEAN, Laurent WILFRID, Jean-Paul COURONNE, Guy LACAN, Claudine BRU.

Absente excusée : Mme Marie-Jeanne SARRET qui donne procuration à Raymond VAYSSETTES

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS
PLAN DE FINANCEMENT**

Délibération modifiant celle du 05.02.07

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 5 février 2007 concernant l'opération « Cœur de Village » pour le projet d'aménagement des espaces publics du centre bourg d'Arvieu.

Il informe le conseil municipal que suite à de nouveaux éléments, il y a lieu de modifier le plan de financement. Il se présenterait comme suit :

	Montant des travaux	Honoraires architecte	Total
DEPENSES	65 000.00 €	7 150.00 €	72 150.00 €
RECETTES			
Subvention DGE – 20%	13 000.00 €	1 430.00 €	14 430.00 €
Subvention Département (30%)	19 500.00 €	(50%) 3 575.00 €	23 075.00 €
Subvention Région - 25%	16 250.00 €	1 787.50 €	18 037.50 €
Autofinancement commune	16 250.00 €	357.50 €	16 607.50 €

Le conseil municipal a approuvé cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet et le plan de financement tel qu'il a été présenté,
- sollicite les différents partenaires financiers ci-dessus énumérés pour l'octroi de subventions,
- donne tout pouvoir à monsieur le maire pour mener à bien cette opération.

**OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE
CREDIT AGRICOLE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie, afin de finir de financer les travaux de la médiathèque, en attendant le versement des différentes subventions.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros, pour une durée maximum de 12 mois, éventuellement renouvelable, taux d'intérêt, variable : 3.716% (index T4M + 0.15%), périodicité de paiement des intérêts : mensuelle, commission d'engagement : 100 euros,

prend l'engagement d'inscrire en priorité tous les ans, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts, et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer chaque mois, le paiement de ces intérêts à l'échéance de la convention,

confère toutes les délégations utiles à monsieur le maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature des contrats de prêt à passer avec prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

AMENAGEMENT et EQUIPEMENT de la MEDIATHEQUE et de l'ESPACE MULTIMEDIA

Annule et remplace la délibération du 5 février 2007

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 5 février, le Conseil Municipal avait décidé de modifier le plan de financement concernant l'équipement de la médiathèque et de créer deux opérations comptables.

Il propose d'annuler cette délibération, et d'attribuer des crédits supplémentaires à l'opération déjà existante « Aménagement Centre Culturel ». Les crédits pourraient être affectés de la façon suivante et le plan de financement pourrait être le suivant :

C/2184 Mobilier	17 280.00 € TTC	
C/21538 Autres réseaux (téléphone)	1 730.00 € TTC	20 510.00 € TTC soit 17 148.43 € HT
C/2158 Matériel et outillage technique	1 500.00 € TTC	
C/2183 Matériel informatique	41 210.00 € TTC	
C/21533 Réseaux cablés (cablage infor.)	2 450.00 € TTC	44 660.00 € TTC soit 37 341.14 € HT
C/2188 Autres immob. (signalétique)	1 000.00 € TTC	

Subventions sollicitées :

- D.R.A.C. (50 % sur les dépenses liées au mobilier)	8 574.21 €
- D.R.A.C. (45 % sur 32 728.26 € dépenses liées aumat. informatique)	14 727.71 €
- Département de l'Aveyron (sur les dépenses liées à l'équipement infor.)	10 000.00 €
- Région Midi Pyrénées (sur les dépenses liées à l'équipement infor.)	10 000.00 €
- Financement communal (dont 12 773.32 € de TVA)	21 867.88 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'annuler la délibération du 5 février 2007 concernant le financement de l'équipement de la médiathèque et de l'espace multimédia,
 - Approuve le nouveau plan de financement proposé,
 - Inscrit au budget communal 2007 les crédits nécessaires à ces équipements,
 - Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers,
 - Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2007: Modification tarif

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de la redevance assainissement de l'année dernière et propose d'appliquer une légère augmentation. Il rappelle que l'assainissement collectif fait l'objet d'un budget annexe, et que les frais de fonctionnement de ce service ne font qu'augmenter tous les ans (entretien des réseaux et des stations d'épuration).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tarif pour l'année 2007 et fixe la redevance assainissement à :

Pour la partie fixe :

- 20 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est mal assuré (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique),
- 45 € pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel, (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique)

et pour la partie variable :

- 0,50 €/m³ d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement. Les exploitants agricoles bénéficieront d'une exonération de la redevance sur les volumes d'eau non rejetés dans le réseau d'assainissement dans la mesure où ils font l'objet d'un comptage spécifique.

<p align="center">REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE – AMENAGEMENT EN MEDIATHEQUE RENOVATION PARTIELLE DE L'ANCIEN COUVENT : APPROBATION DE MARCHES</p>
--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises qui s'est déroulée du 27 février 2007 au 23 mars 2007. Il précise que les marchés seront passés selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il donne lecture de l'estimatif calculé par le Maître d'œuvre :

- ravalement d'une façade de l'ancien couvent : 25 000 € HT
- peinture de la salle de réunion de l'ancien couvent : 1 300 € HT
- fourniture et pose de stores à l'ancien couvent : 3 550 € HT
- Fourniture et pose d'une banque d'accueil à la médiathèque : 2 520.00 € HT
- Câblage informatique à la médiathèque : 2 650.00 € H.T.

Il présente le résultat des offres proposées par les entreprises, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes
 - Ravalement d'une façade de l'ancien couvent
Entreprise SOTEG-VERMOREL 24 335.04 € H.T.
 - Peinture salle de réunion de l'ancien couvent
SARL FASTRE DECOREVE 1 368.44 € H.T.
 - Fournitures et pose de stores à l'ancien couvent
Entreprise CROUZET Yves 3 215.00 € H.T.
 - Fourniture et pose d'une banque d'accueil
Entreprise CROUZET Yves 2 100.00 € H.T.
 - Câblage informatique à la médiathèque
Entreprise COUPIAC Bruno 2 515.00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les dites entreprises énumérées ci-dessus.

<p align="center">ELARGISSEMENT DE LA ROUTE D'AURIFEUILLE APPROBATION DU DCE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE</p>

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet concernant l'élargissement de la route d'Aurifeuille et notamment la délibération du conseil municipal du 06 février 2006 concernant le plan de financement.

Il présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises élaboré par le maître d'œuvre. Le montant estimatif des travaux s'élève à 68 470€ ht.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- autorise monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure de l'appel d'offre ouvert,
- décide que monsieur le maire, soit le représentant du pouvoir adjudicateur,
- autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

**MEDIATHEQUE D'ARVIEU-PARELOUP
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR,
FIXATION DES TARIFS,
CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la médiathèque ouvrira ses portes très prochainement et qu'il y a donc lieu d'approuver le règlement intérieur, de fixer les différents tarifs et de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement des abonnements, des photocopies. Il donne lecture du projet du règlement intérieur proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

* approuve le règlement intérieur tel qu'il a été présenté et joint à la présente,

* approuve les tarifs ci-dessous énumérés :

- Abonnement annuel enfants et jeunes	2€	
Abonnement annuel adulte	8€	
Abonnement annuel adulte demandeur d'emploi	4€	
Abonnement annuel famille	10€	
Abonnement écoles	gratuit	
Pour tout abonnement à la médiathèque, 5 h d'accès libre aux ordinateurs de celle-ci seront offerts.		
- Photocopies : - copies noir et blanc : Recto	0,10€	les 50 - 2,50€
	Recto/verso	0.15€ les 50 - 4€
- copies couleur : Recto	0.50€	les 50 - 20€
	Recto/Verso	1.00€ les 50 - 30€
Photocopies pour les associations : Noir et Blanc	gratuites dans la limite de 1000 copies par an	
	Couleur	15€ les 100
		100€ les 1000

* décide de créer cette régie de recettes à compter du 22 avril 2007,

* autorise monsieur le maire à désigner un régisseur,

* mandate monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette régie.

**SALLE MULTIMEDIA D'ARVIEU-PARELOUP
APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION,
FIXATION DES TARIFS,
CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la salle multimédia ouvrira ses portes très prochainement et qu'il y a donc lieu d'approuver le règlement intérieur et de la charte d'utilisation, de fixer les différents tarifs et de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement auprès des utilisateurs (abonnements, occasionnels, photocopies, disquettes, CD, DVD clés USB). Il donne lecture du projet du règlement intérieur et de la charte d'utilisation proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

* approuve le règlement intérieur et la charte d'utilisation ci-joints à la présente,

* approuve les tarifs ci-dessous énumérés :

✓ Abonnement annuel accès libre	
Forfait de 10 h	5€
Forfait de 50h	20€
Demandeur d'emploi	demi-tarif
Recherche d'emploi + contact ANPE	gratuit
Service Calif	gratuit

✓ Accès libre occasionnel	10 minutes - 0.30€
	1 heure - 1€
✓ Ateliers d'initiation	3€ / heure
Ateliers perfectionnement	5€ / heure

✓ Disquettes	0.40€
✓ CD	1€
✓ CD imprimé	1.70€
✓ DVD	3.50€
✓ DVD imprimé	4.20€
✓ Clés USB	8€

✓ Photocopies : - copies noir et blanc : Recto	0,10€	les 50 - 2,50€
	Recto/verso	0.15€ les 50 - 4€
- copies couleur : Recto	0.50€	les 50 - 20€
	Recto/Verso	1.00€ les 50 - 30€

Photocopies pour les associations : Noir et Blanc- gratuites dans la limite de 1000 copies par an
Couleur 15€ les 100
100€ les 1000

* décide de créer cette régie de recettes à compter du 22 avril 2007,

* autorise monsieur le maire à désigner un régisseur,

* autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette régie.

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS APPROBATION DU DCE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE</p>
--

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement des espaces publics dans le centre bourg du village d'Arviu, qui vient finaliser l'organisation de cette zone suite à la réhabilitation et à la reconversion des différents bâtiments communaux.

Il présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises élaboré par monsieur CARTAYRADE, maître d'œuvre. Ce marché comprend un lot unique : voirie et réseaux, gros-œuvre et aménagements paysagers. Le montant estimatif des travaux s'élève à 65 000 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises,
- autorise monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour cet appel d'offre avec procédure adaptée,
- décide que monsieur le maire, soit le représentant du pouvoir adjudicateur,
- autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

<p style="text-align: center;">PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT</p>
--

Résultat de fonctionnement	+ 5 948.47 €	
Résultat d'investissement	+ 29 668.74 €	
Solde des restes à réaliser	0 €	
Solde global d'investissement	+ 29 668.74 €	

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Claude VAYSETTES, premier adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif du lotissement, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de monsieur Claude VAYSETTES, le Compte Administratif 2006 et le compte de gestion du Lotissement, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2006 du budget principal. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2006 ;

- excédent de fonctionnement : 116 330.53 €
- déficit d'investissement : 70 272.97 €
- solde déficitaire de reste à réaliser : 19 266.35 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au Compte 1068 le montant de l'excédent de fonctionnement soit 116 330.53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2006 au budget principal de la commune.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2007

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget primitif 2007 élaborée par la Commission des Finances. Il présente en détail les documents.

La section de fonctionnement s'équilibre à 646 374.99 €.

Dépenses :

C/011 Charges à caractère général	194 010.00 €
C/012 Charges de personnel	233 588.00 €
C/65 Autres charges de gestion courante	87 436.97 €
C/66 Charges financières	27 650.00 €
C/67 Charges exceptionnelles	15 731.13 €
C/022 Dépenses imprévues	15 000.00 €

Recettes :

C/70 Produits des services	15 700.00 €
C/73 Impôts et taxes	236 202.17 €
C/74 Dotations et participations	320 765.00 €
C/75 Autres produits de gestion courante	35 000.00 €
C/013 Atténuation de charges	33 840.00 €
C/77 Produits exceptionnels	4 864.82 €

La section d'investissements s'équilibre à 874 300.06 €.

Les différentes opérations représentent 414 116.00 € + 268 742.72 € de crédits engagés en 2006 et reportés en 2007. Le remboursement en capital de la dette s'élève à 50 472.00 €. La somme de 59 496.37 € est inscrite au C/27635 Avance au lotissement (valeur terrain). La somme de 10 000 € est inscrite en dépenses imprévues.

Le montant des recettes affectées aux opérations s'élève à la somme de 96 185.00 € à laquelle on ajoute 249 476.37 € de restes à réaliser. Le montant prévisionnel du FCTVA pour cette année est de 25 000.00 €.

Pour plus de détails les documents budgétaires sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2007 présenté par Monsieur le Maire.

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2006. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2006.

- excédent de fonctionnement	39 407.70 €
- déficit d'investissement	20 982.78 €
- solde des restes à réaliser	0 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 39 407.70€ au cpte 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2006 au budget assainissement 2007.

VOTE DU BUDGET ANNEXE M 49 ASSAINISSEMENT 2007

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 800.00 €;

Dépenses :

C/011 Charges à caractère général	3 000.00 €
C/012 Charges de personnel	5 600.00 €
C/66 Charges financières	7 060.00 €
C/68 Dotations aux amortissements	21 000.00 €

Recettes :

C/70 Redevance assainissement	20 500.00 €
C/74 Subventions d'exploitation	2 300.00 €
C/77 Produits exceptionnels	21 000.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 67 547.70 €.

Le remboursement en capital de l'emprunt s'élève à 16 510.00 €. La somme de 9 054.92 € est inscrite à l'opération « Extension de réseaux »

Le Conseil Municipal ouï cette proposition, et approuve à l'unanimité des voix, le budget annexe Service Assainissement de l'année 2007.

BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2006. Il rappelle le résultat constaté lors du vote du compte administratif 2006 :

- excédent de fonctionnement	5 948.47 €
- excédent d'investissement	29 668.74 €
- solde des restes à réaliser	0 €

Monsieur le Maire propose de reporter en fonctionnement au compte R 002 le montant de l'excédent de fonctionnement soit 5 948.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2006 au budget principal de la commune.

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2007

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement 2007, élaboré par la commission des finances.

La section de fonctionnement s'équilibre à 39 940.60 €.

La section d'investissement s'équilibre à 69 609.34 €

Le Conseil Municipal ouï cette proposition, et approuve à l'unanimité des voix, le budget annexe Service Assainissement de l'année 2007.

BUDGET CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2006 du budget CCAS. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2006 :

- excédent de fonctionnement de : 634.67 €

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- C/002 Reprise du résultat de fonctionnement 634.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve et autorise l'affectation du résultat 2006 au budget CCAS 2007.

VOTE DU BUDGET CCAS 2007

Monsieur le Maire présente le budget CCAS 2007, élaboré par la commission des finances.

La somme de 634.37 € est inscrite au C/6565 –Aidesen section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le budget.

EXTENSION MEDIATHEQUE CHOIX DE LA MAITRISE D' ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers de candidature formulés par les maîtres d'œuvre consultés et comprenant les compétences et les moyens dont ils disposent pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la médiathèque.

Il s'agit de :

- Monsieur Grégory THOMAS d'ALBI,
- Monsieur Christophe CARTAYRADE de MONTJAUX,
- Monsieur Alain GALTIER de REQUISTA.

Ces communications entendues et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de retenir monsieur Christophe CARTAYRADE pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux précités (montant de son offre HT 8 760.00€),

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rallye du Rouergue** - aura lieu cette année les 6.7.8 juillet. Le comité organisateur demande qu'Arviou soit une « ville Départ » le vendredi 6 juillet comme l'an passé, et demande une subvention de 2000 €. Le conseil municipal est favorable à condition de sécuriser le village Le Rhan lors des spéciales et au moment des essais. Par contre, les élus décident de maintenir la subvention de l'an passé, soit 1500€.
- **Entretien de la voirie** – Route du Ventajou vers Moulin d'Angles très dégradée. Voir Guy LACAN responsable de la voirie.
- **Travaux sur le barrage de Pareloup** – la pose de bordures est effectuée par le Département – La limitation du tonnage a été portée à 12 tonnes.
- **Déclassement domaine public à La Gineste** – demande par monsieur Maurice BOYER.
- Arnaud BOUSQUET, graphiste présente aux élus la réalisation **du logo du Pôle Culturel d'Arviou-Pareloup**, qui est validé par le conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h40